



Assemblée communale du 2 juin 2015

En présence de 15 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Béatrice Lenher, Mireille Gendre, Fabrice Gendre, Jean-Louis Lauper, Laurent Kilchoer, Mélanie Gendre, Lisa Gendre, Emilie Déglise, Mahaut Aeschlimann.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 22 mai 2015 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit acceptée par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport d'activité du Conseil communal
3. Comptes 2014 : présentation et approbation
4. Crèche Capucine : approbation des statuts
5. Projet d'unité de gestion forestière « Forêt Sarine » : approbation des statuts
6. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mme Regula Barrett et M. Ludovic Déglise.

Le Syndic transmet les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale :

Au 2 juin 2015, la population de la commune se compose de 86 habitants dont 50 électeurs et électrices et 25 personnes de nationalités étrangères. 16 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

M. Jacek Henryk Jedut, départ le 31 janvier 2015 pour Chevry (France)

M. Vinko Michel Jacques Vladimir Pavlovic, départ le 16 février 2015 pour Villars-sur-Glâne

M. Fabien Déglise, départ le 8 mars 2015 pour Fribourg.

Arrivées depuis la dernière assemblée :

Mme Das Neves Lima Pontes Maria Irene et ses enfants Simao et Vasco, arrivés le 4 janvier 2015 à la Rte de la Gruyère 92

*M. Marc Gendre et Mme Nathalie Pittet, arrivés le 1^{er} avril 2015, au Chemin de Villarsel 64
M. Krzysztof Czeslaw, arrivé le 27 avril 2015, à la Rte de la Gruyère 92*

Décès :

Aucun

Naissances :

Aucune

Avant de débiter les points mentionnés au tractanda de l'assemblée, le Syndic informe les citoyens que, le 23 février dernier, notre secrétaire communale a donné sa démission pour le 31 août 2015 en raison d'une surcharge globale de travail.

Sans publication ou annonce, mais par simple « bouche à oreille », une nouvelle secrétaire communale a été trouvée en la personne d'Angélique Jenny, qui travaille à 80 % auprès de l'administration communale d'Arconciel et qui habite Farvagny. Cet engagement a été fait en accord avec le Conseil communal d'Arconciel.

Le mode de fonctionnement sera exactement le même que celui que la population connaît depuis qu'Eveline Delaquis a repris le flambeau, c'est-à-dire présence au bureau communal 45 minutes avant la séance du Conseil communal ou sur rendez-vous. Toutes les informations y relatives figurent sur le site internet de la commune.

Angélique Jenny est entrée en fonction le 1^{er} juin 2015 et nous trouvions important de lui donner l'occasion de participer à notre assemblée. Pour information, Eveline Delaquis termine son mandat ce soir, avec la prise du procès-verbal de l'assemblée communale.

Le sujet sera repris dans le point 2 e) « Rapport d'activité du Conseil communal ».

1. PV de l'assemblée communale du 16 décembre 2014

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2014 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL (plan d'aménagement local)

Les travaux d'adaptation du plan d'aménagement local ont repris, comme annoncé lors de la dernière assemblée communale. Une séance a eu lieu le 10 mars dernier en présence d'une personne de la section « Aménagement » du SeCA, notre urbaniste ainsi que des membres du Conseil communal et de la commission d'aménagement.

Le but de cette séance était de faire une vision locale des différents secteurs de la commune pour lesquels le Conseil envisage de faire une modification du PAL.

1) **Secteur potentiellement « zone à bâtir »**, périmètre situé à l'entrée du village dans le secteur des nouvelles villas, anciennement en zone de périmètre d'habitat rural (PHR).

Selon le représentant du SeCA, il est utopique d'envisager une zone à bâtir dans cette partie, car ceci serait contraire à l'art. 24 de la loi fédérale LAT; de plus, la mise en zone à bâtir de ces habitations serait considérée comme agrandissement de la zone à bâtir, et impliquerait donc le dézonage d'un autre secteur, en référence au moratoire cantonal sur les zones à bâtir. Toujours selon lui, les villas construites dans ce secteur sont une « erreur de construction ».

2) **Secteur « centre du village »**, situé entre les maisons ch. de Villarsel 29 et 51, périmètre pouvant devenir un périmètre d'habitat à maintenir (PHM) : selon le représentant du SeCA, les critères ne sont que partiellement remplis ; en effet, les distances entre les bâtiments sont de 57m. (les conditions inscrites dans la LATeC mentionnent « un ordre de grandeur de 50m.) et ce secteur ne représente pas une homogénéité ; De ce fait, il n'est pas optimiste quant à la possibilité de mettre ce secteur en PHM.

3) **Secteur « haut du village »** ; périmètre pouvant devenir un périmètre d'habitat à maintenir (PHM) : avec la chapelle en son centre, ce périmètre comprend tous les bâtiments situés dans le haut du village ; tous les critères sont remplis ; sauf celui des distances entre bâtiments, puisque, dans ce secteur, on est proche des 70m. De ce fait, le représentant du SeCA n'est pas optimiste quant à la possibilité de mettre ce secteur en PHM.

Sur la base de cette vision locale, le Conseil communal a réuni la commission d'aménagement et un juriste afin d'en débattre et de déterminer la suite à donner à ce dossier ; il y a 2 possibilités : se référer aux préavis oraux du SeCA et, dans ce cas, décider de stopper les démarches ou, au contraire, estimer qu'il s'agit uniquement d'un avis d'une personne et décider de continuer les démarches jusqu'à l'examen préalable et ainsi avoir un rapport écrit des différents services.

Le juriste estime que plusieurs points avancés par le représentant du SeCA sont contradictoires, voire même discutables sous un aspect juridique, par exemple :

- Périmètre d'habitat à maintenir : la loi stipule « un ordre de grandeur de 50 m ». Pour lui, le fait d'avoir une distance de 57 mètres entre les deux habitations répond tout à fait à ce principe « d'ordre de grandeur ».

- Le rapport de synthèse, adressé par le SeCA au mois d'octobre 2014 suite au programme de révision, mentionne qu'il encourage la commune à étudier l'opportunité de créer des périmètres d'habitat à maintenir (PHM).
- Secteur potentiellement en zone à bâtir : sous l'angle juridique, il s'agit là que d'une mise en conformité de cette zone, puisque les permis de construire ont été délivrés sur la base des procédures appliquées pour les zones à bâtir ; pour lui, il ne s'agit donc pas d'un agrandissement de la zone à bâtir.

Forts de ces éléments, la Commission d'aménagement ainsi que le Conseil communal ont été d'avis de continuer les démarches jusqu'à l'examen préalable qui proposera donc la mise en zone à bâtir du secteur « Entrée du village », ainsi que la mise en PHM de 2 secteurs décrits précédemment.

b) Réfection route de la Crausa

Les travaux devraient être réalisés en principe en 2016, en 3 étapes selon le projet suivant :

- Les travaux se feront depuis la présélection actuelle jusqu'au Mouret, avec création d'une piste cyclable à la montée
- Pour notre commune :
 - L'éclairage public sera maintenu
 - La signalisation actuelle sera déplacée
 - Un îlot de protection sera créé entre le passage piéton et la présélection
 - Un chemin piéton sera réalisé entre l'arrêt de bus et le passage piéton
 - La vitesse sera limitée à 60 km/h dans le secteur de Villarsel

c) Chasse-neige

Le chasse-neige, acheté d'occasion en 1986 pour env. Fr. 4'500.—, s'est cassé lors de travaux de déneigement du mois de février dernier. Le Conseil communal a dû prendre rapidement une décision :

- Réparation du chasse-neige pour un montant d'env. Fr. 1'500.—
- Nouvel investissement d'un chasse-neige de démonstration (largeur 2.80 m) pour Fr. 4'900.— TTC

Le Conseil communal a choisi la 2^{ème} variante car le prix de la pièce d'occasion était très attractif en comparaison du prix de la réparation d'un engin de plus de 30 ans. De plus, le nouveau chasse-neige se fixe très facilement au tracteur et la manutention en est facilitée. Enfin, la largeur de la lame de 2.80 m est adaptée à la largeur de la route communale.

d) Mobilité Haute-Sarine

Dans chaque région du district, le préfet a mis sur pied des groupes de travail afin de faire un état des lieux et, si possible améliorer les transports publics dans les différentes régions. Par exemple, la région de Sarine-Ouest bénéficiera d'une meilleure offre dès l'horaire 2016 (en consultation actuellement).

Pour la région de Haute-Saraine, le groupe de travail est composé de 4 syndics, 2 députés, des représentants du service de la mobilité et des TPF. L'état des lieux a été effectué en matière de transports publics uniquement afin d'analyser et déterminer les besoins ou souhaits d'amélioration.

Sur cette base un questionnaire a été envoyé à toutes les communes et l'analyse des résultats est en cours.

e) Administration communale :

Comme annoncé en préambule, Angélique Jenny reprend le poste de secrétaire communale et toutes les tâches liées à cette fonction, à partir d'aujourd'hui. Toutefois, elle ne peut assumer la responsabilité du bureau électoral étant donné qu'elle assume déjà cette fonction pour la commune d'Arconciel. Le Conseil communal a donc examiné les lois sur l'exercice des droits politiques et, selon les art. 6 et 7, il en ressort clairement que la secrétaire doit assumer la fonction de préposée au registre électoral mais ne doit pas obligatoirement faire partie du bureau électoral, ce qui a été confirmé par la Préfecture.

Fort de cette constatation, le Conseil communal pouvait donc engager Angélique Jenny en qualité de secrétaire communale, pour autant qu'un responsable du bureau électoral soit trouvé. C'est maintenant chose faite en la personne de Bastien Gendre qui a accepté le poste. A cet effet, il suivra une formation en vue des élections fédérales de cet automne, cantonales et communales de 2016. Il est évident qu'en cas d'indisponibilité pour l'une ou l'autre de ces élections, il sera remplacé, conformément à l'art. 9 de la loi.

Le Syndic remercie Bastien Gendre pour son engagement au service de la commune.

f) Cercle scolaire primaire

Le nouveau bâtiment scolaire de Grand Pré est en cours d'achèvement. Le déménagement est prévu pour la 1^{ère} semaine du mois de juillet. Durant la 2^{ème} semaine, le pavillon sera démoli. La rentrée scolaire 2015-2016 se fera dans le nouveau bâtiment.

g) Route communale

Comme prévu dans le cadre du budget communal 2015, le colmatage des fissures de la route communale a été effectué ce printemps.

h) Divers

Comme prévu, l'éclairage du four communal a été amélioré : le Conseil communal en est pleinement satisfait.

La traditionnelle sortie des 3 Conseils communaux de Marly, Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha aura lieu le samedi 29 août 2015 et sera organisé par notre commune, selon un tournus bien établi.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé aux assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Tout ceci représente un engagement important et le Syndic en profite pour remercier ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité. Ses remerciements vont également au personnel administratif, dont le travail est reconnu et apprécié. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

La parole est donnée aux citoyens :

Regula Barrett demande s'il est prévu d'aménager un abri-bus. Le Syndic l'informe que le Conseil communal a déjà réfléchi et étudié une offre des TPF dans ce sens. Cependant, à l'endroit où est placé l'arrêt de bus, l'aménagement d'un abri pourrait s'avérer être dangereux ; de plus, cet abri devrait se construire sur le terrain agricole appartenant à l'exploitant. De ce fait, le Conseil communal avait abandonné le projet.

Dominique Gendre précise que, dans le cadre des travaux de rénovation de la route de la Crausa, le Conseil communal a émis une remarque par rapport à la création d'un îlot de sécurité afin que les auteurs du projet s'assurent que la sortie des véhicules agricoles, depuis le chemin de Villarsel sur la route cantonale (voie montante), soit toujours possible.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic passe au prochain point du tractant.

3. Comptes 2014 : présentation et approbation

Le Syndic présente les comptes 2014 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

- a) Administration : les dépenses concernant les frais de représentation, les cotisations aux associations et les frais administratifs sont moins élevées que prévu.
- b) Protection civile : à relever que les comptes ont deux transitoires pour une provision 2013 et 2014, les factures n'ayant pas encore été rectifiées par la commune de Marly.
- c) Taxe non-pompier : légèrement inférieure au budget (budget : Fr. 3'700.00 et comptes : Fr. 2'979.00).
- d) Enseignement : un montant de Fr. 21'500.— a été provisoirement porté en passif transitoire, la commune de Marly, suite à un changement du mode

d'imputation des salaires, ne nous ayant pas encore adressé la facture y relative.

- e) Conservatoire : malgré un budget à Fr. 0.-, charges de Fr. 675.75.
- f) Déneigement hivernal : grâce à un hiver clément, la charge est de Fr. 418.00 pour un montant au budget de Fr. 1'000.00.
- g) Achat de compteurs d'eau : malgré le fait qu'aucun montant n'a été budgétisé, Fr. 1'475.80 ont été dépensés afin de remplacer au plus vite des anciens compteurs.
- h) Entretien des installations (70.314) : le montant de Fr. 3'490.20 représente les frais de réparation d'une conduite d'eau.
- i) Frais de rappels et poursuites : Fr. 1'884.00, en nette augmentation par rapport à 2013 (+ Fr. 713.20).
- j) Provision pour perte sur débiteurs : a été augmentée à Fr 7'934.20 (2013 : Fr 3'228.15). Tous les débiteurs actuellement en poursuite ont été provisionnés.
- k) Impôts sur le revenu (Fr. 151'053.00) et la fortune (Fr. 19'347.25) : montants supérieurs au budget à cause de variations positives d'avis de taxation des années antérieures.
- l) Electricité du four : à relever une nette baisse des coûts, Fr. 329.85 en 2014 contre Fr. 422.65 en 2013, différence expliquée par la mise en place du chauffage à bois.

Résumé des comptes :

- Total des charges : Fr. 276'882.60
- Total des produits : Fr. 275'683.50
- Déficit : Fr. 1'199.10 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 9'924.40.

INVESTISSEMENTS

Réfection route communale :	Fr. 73'020.00
./ Subvention cantonale :	Fr. 16'515.00
Révision PAL :	Fr. 2'536.10
Total des investissements :	Fr. 59'041.10

BILAN

Total des actifs :	Fr. 499'207.52
Total des passifs :	Fr. 49'398.60
Fortune nette au 31 décembre 2014 :	Fr. 449'808.92

Mouvement des capitaux

Au 1 ^{er} janvier 2014 :	Fr. 280'295.12
Au 31 décembre 2014 :	Fr. 218'133.57

La différence provient des dépenses liées aux investissements.

La parole est donnée aux citoyens :

Henri Gendre demande la nature de la provision pour perte sur débiteurs et des actions entreprises par la Commune.

Le Syndic l'informe que le montant constituant la provision est lié à de nombreux actes de défauts de biens. Il relève également l'énorme travail de suivi de la caissière.

Henri Gendre demande si, en raison de la mise en provision de ces montants, les démarches pour en récupérer l'encaissement seront maintenues.

Luc Déglise lui assure que, même si les montants sont provisionnés comptablement, les démarches ne seront en aucun cas abandonnées.

La parole n'étant plus demandée, Luc Déglise passe la parole à Benjamin Gaillard, président de la commission financière pour la lecture de son rapport :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption des comptes 2014 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le mercredi 21 mai 2015, en présence de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

Notons aussi que le président de la commission financière, la boursière communale et le responsable des finances se sont retrouvés, le jeudi 7 mai 2015, à la fiduciaire Fidubor, fiduciaire nommée par l'assemblée communale du 12 décembre 2013, et qui a donc été mandatée afin de réviser et d'attester la bonne forme des comptes 2014 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Comptes de fonctionnement

Après un contrôle compte par compte, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication.

Comptes des investissements

Nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes des investissements.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Le président de la CF tient à rapporter quelques mots échangés lors de la réunion du 7 mai dernier avec Fidubor.

Il a été dit que, la tenue des comptes était parfaite et que le budget était respecté. Mme Oberson, la boursière, a su compléter et justifier tous les points soulevés par la fiduciaire. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, il recommande donc, aussi, d'approuver l'exercice comptable 2014.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

*Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 21 mai 2015

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2014 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les comptes 2014 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Crèche Capucine : approbation des statuts

L'accueil de la petite enfance est l'un des éléments fondamentaux de la politique familiale dans l'aspect conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle. En mettant à disposition des places d'accueil, les communes favorisent d'une part l'activité professionnelle des parents et d'autre part, elles offrent à l'enfant des possibilités de socialisation précoce. La Constitution fribourgeoise prévoit à l'art. 60 al. 3 que l'Etat, en collaboration avec les communes et les particuliers, organise un accueil de la prime enfance.

A deux reprises, ces dernières années, les communes membres de l'association de droit privé Crèche Capucine ont apporté un soutien financier permettant de combler des déficits inattendus de la crèche. Dans ce sens, les communes ont joué leur rôle et pris leur responsabilité. Cependant, n'étant pas majoritaires à l'assemblée des délégués, qui comprend également des parents plaçant, les communes ont servi de « sponsors » sans être maîtresses tant de l'avenir de la crèche que des décisions contraignantes de l'assemblée envers les communes.

Ainsi, dans le cadre de leurs prérogatives, les communes membres ont pris la décision de procéder à une révision totale des statuts afin qu'elles puissent assumer pleinement leurs rôles et leurs obligations légales vis-à-vis des parents plaçant leurs enfants.

Aussi, avec ces nouveaux statuts, l'association de la Crèche Capucine deviendra une association de droit public. Les communes en assumeront, si nécessaire, le déficit. C'est la raison pour laquelle les membres de l'association se limiteront aux seules communes. Cette nouvelle organisation doit permettre d'offrir les services dévolus aux communes dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance. De plus, cette proposition clarifie les rôles de chacun, d'une part pédagogique pour la direction de la crèche et, d'autre part, administratif pour les communes. La facturation, la comptabilité et les affaires administratives sont attribuées à un/une secrétaire-comptable engagé(e) par l'association.

Le Syndic passe en revue les articles principaux des statuts.

Le Conseil communal soutient ce projet et est favorable à la modification des statuts de la Crèche Capucine.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de la Crèche Capucine s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

La modification des statuts de la Crèche Capucine est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Projet d'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » : approbation des statuts

Luc Déglise présente le projet d'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » aux citoyens :

Historique et situation actuelle :

a) Haute-Sarine rive droite :

Jusqu'en 1985, l'exploitation des forêts était assurée avec l'aide des agriculteurs du village et d'entreprises de débardage. A partir de 1986, un mandat a été donné à l'équipe forestière de Treyvaux, respectivement Monsieur Norbert Papaux, pour l'exploitation des bois des forêts communales.

En 1998, le Triage forestier Sarine Rive-Droite a été créé.

En 2007, le Triage forestier prend le nom de Corporation forestière Sarine Rive-Droite.

En 2015, les structures forestières doivent être adaptées, d'où la mise sur pied du projet Forêts-Sarine présenté aux citoyens.

b) Commune de Villarsel-sur-Marly :

Entretien par des agriculteurs; membre d'aucune corporation forestière, vu la surface minimale que cela représente.

Les éléments déclencheurs du projet d'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » sont les suivants:

- Le développement intense du bois-énergie qui nécessite une approche régionale pour assurer son approvisionnement et sa production.
- La situation de l'économie forestière qui engendre la recherche de synergies et d'améliorations structurelles (les déficits ne vont pas disparaître avec la création de Forêts-Sarine, mais ils devraient être sensiblement moins importants).
- L'amélioration de la formation des apprentis au sein d'une structure plus adaptée à leurs besoins (actuellement chaque corporation forme 1 voire 2 apprentis, ce qui nécessite beaucoup de temps au niveau de leur accompagnement). Au sein de Forêts-Sarine leur formation sera centralisée durant la première année d'apprentissage, les deuxième et troisième années

se dérouleront comme par le présent, au sein des différentes équipes forestières.

Le périmètre de « Forêts-Sarine » compte plus de 4'000 ha de forêts dont 2'575 ha publiques, 33'000 m³ de possibilité annuelle de coupe de bois et environ 30 collaborateurs (administratif et forestier). La taille visée par le présent projet permet d'influencer réellement la gestion forestière et de mettre en place une structure adéquate et rationnelle. Sur les plans national et cantonal, cette tendance de regroupements forestiers à plus large échelle a déjà été amorcée ces dernières années.

Objectifs de « Forêts-Sarine » :

- Optimisation de la production de bois-énergie
- Augmentation des exploitations en forêts privées (mise en valeur d'une ressource indigène)
- Offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché
- Maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers
- Simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale
- Spécialisation du personnel (centre de compétence) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail
- Meilleure efficacité d'utilisation du parc machines.

Situation actuelle de la Commune de Villarsel-sur-Marly :

- Membre d'aucune corporation forestière
- Surface forestière très petite (env. 1 ha)
- Coût annuel : 0.-

Coûts envisagés pour la corporation future :

	Compilation des budgets 2015	Projection Forêts-Sarine 2016	Projection Forêts-Sarine 2019
Déficit total en Fr.	540'750	397'000	324'000
Déficit à l'hectare en Fr.	-210	-154	-126

Projection des coûts futurs pour notre commune :

La clef de répartition tient compte de la surface forestière (50 %), de la population (25 %) et de l'indice du potentiel fiscal (25 %).

	Surface	Population (2013)	IPF (district)	Facteur
Villarsel	1 ha	87	62.51	0.2

	Projections financières futures	
	Année 2016	Année 2019
Villarsel 0.20%	971.- (env. 11.- / hab.)	793.-

Au terme de la présentation, le Syndic passe en revue les articles des statuts de « Forêts-Sarine ».

Conséquences du vote de l'assemblée :

a) en cas de vote positif :

- Coût annuel de fonctionnement d'env. Fr. 11.- par habitant
- Taxe d'entrée unique (reprise du matériel) : Fr. 2'691.-
- Limite d'endettement selon statuts : Fr. 3'700.-
- Forêts entretenues
- Solidarité avec les autres communes
- Reconnaissance des bienfaits de la forêt
- En adéquation avec la LFCN
- Les propriétaires privés peuvent demander leur adhésion à Forêts-Sarine

b) en cas de vote négatif à ce projet :

- Coût de fonctionnement annuel : Fr. 0.-
- 1 ha de forêts entretenu à notre charge
- Le Conseil d'Etat pourrait nous obliger à intégrer une corporation forestière (art. 10-11 LFCN)
- Les propriétaires privés peuvent demander leur adhésion à Forêts-Sarine

Le Conseil communal n'émet aucun préavis par rapport à cet objet.

La parole est donnée aux citoyens :

Henri Gendre demande où se situent les forêts appartenant à la commune.

Le Syndic lui montre que la forêt principale se situe dans le secteur de l'ancienne route de la Crausa ainsi qu'une toute petite partie aux Noutes.

Henri Gendre estime que, pour env. seulement 10'000 m², le prix est trop élevé pour notre commune.

Luc Déglise l'informe que le Conseil a demandé au service des forêts (SFF) s'il y avait possibilité de revoir la clé de répartition pour notre commune, ce dernier a répondu négativement à cette requête.

Benjamin Gaillard informe que la commission financière n'émet également aucun préavis. Cependant, à titre privé, il rappelle que, au vu des efforts réalisés par le Conseil communal pour augmenter les produits de la commune, il ne serait pas judicieux de dépenser autant d'argent pour ce projet.

Henri Gendre relève qu'à l'heure actuelle, il n'est pas dramatique de ne pas faire partie de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le projet d'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » s'expriment par main levée ».

OUI : **0**
NON : **14**
ABSTENTION : **2**

Le projet d'unité « Forêts-Sarine » est refusé par l'assemblée communale.

6. Divers

Alphonse Kilchoer relève que la commune recherche toujours des sapeurs-pompiers. Avis aux amateurs !

Henri Gendre confirme que le Conseil communal a raison de continuer les démarches dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local et l'encourage vivement dans ce sens.

Henri Gendre remercie le Conseil communal pour le travail effectué ainsi que pour le suivi administratif des objets.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h50 en remerciant les participants pour leur attention et leur participation, en leur présentant, au nom du Conseil communal, un bel été et en les invitant à partager le verre de l'amitié ainsi que les douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :